

cerne l'inspection de ces institutions par des parlementaires soucieux de tirer au clair la question des mauvais traitements infligés à des prisonniers au Canada?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit. Les enquêtes sont en cours, et je voudrais compléter ma réponse antérieure à l'honorable député en disant que si des poursuites criminelles sont intentées contre des détenus, j'espère que les autorisés provinciales directement responsables de la chose pourront assurer les services de conseillers juridiques aux prisonniers, ou que la *Law Society of Upper Canada* veillera à ce faire. Si, par ailleurs—ce que je ne prévois pas cependant—les détenus n'ont pas de conseillers juridiques à leur disposition, bien sûr que nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour que leurs droits soient respectés devant les tribunaux.

[Traduction]

M. l'Orateur: La présidence va permettre au député de Skeena de poser la dernière question supplémentaire. La période des questions est expirée depuis quatre minutes; ce sont toutes ces questions complémentaires qui nous ont fait dépasser le temps qui nous est permis.

LES MISES AU CACHOT À COLLINS BAY

M. Frank Howard (Skeena): La question supplémentaire que je veux poser au solliciteur général a trait à la déclaration qu'il a faite tantôt selon laquelle aucune mesure disciplinaire n'est prise à l'égard des détenus vraisemblablement impliqués dans l'émeute de Kingston. Je voudrais donc lui demander si les sept détenus qui, dans la nuit du 12 mai je crois ont été transférés de Millhaven à Collins Bay, sont gardés au cachot ou, autrement dit, dans le trou ou le mitard. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il s'agit là d'une forme de châtement?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, il n'y a pas de doute qu'immédiatement après les troubles de Kingston, nous ayons pu manquer de locaux pour certains détenus, et que nous ayons dû utiliser tous les autres locaux disponibles. Cela n'a pas été notre choix, mais celui des détenus. Jusqu'ici, aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre les détenus et, récemment, étant donné qu'on prévoyait de nouveaux troubles...

[Traduction]

M. Peters: Vous n'êtes pas autorisé à manquer de franchise.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Peters: Même si vous êtes ministre, vous ne pouvez mentir ici.

L'hon. M. Hees: Voyez-le un peu essayer.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Passons à l'ordre du jour.

• (Midi)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA POLITIQUE DE DÉFENSE DU CANADA ET LA PAIX MONDIALE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est) propose:

Que la Chambre exprime l'avis que le Gouvernement, en ayant affaibli nos possibilités de défense par l'érosion de nos engagements envers l'OTAN, par la réduction de nos forces militaires actives et de réserve ainsi que par la mauvaise gestion de nos besoins en matériels et en approvisionnements, a contribué à démoraliser nos forces armées et à porter nos alliés à reconsidérer la confiance qu'ils avaient placée en nous.

Et que, en conséquence, la Chambre recommande instamment au gouvernement de présenter une politique de défense qui définisse clairement le rôle de nos forces armées au pays—notamment en ce qui concerne le Nord et l'aide à apporter aux autorités civiles—et qui démontre notre volonté et notre capacité de contribuer à la paix mondiale en honorant nos alliances.

—Monsieur l'Orateur, pendant les quelques minutes qui me sont accordées aujourd'hui, quasiment à la veille de la présentation du premier Livre blanc sur la politique de défense depuis plusieurs années, je tiens d'abord à rendre hommage aux membres des forces armées canadiennes et à les féliciter pour le rôle qu'ils ont joué parmi nous à Québec, à Montréal et dans la capitale nationale pendant la crise de l'automne dernier. Voilà l'événement concret qui a fait porter sur eux l'attention du peuple canadien plus que tout ce qu'ils avaient pu faire ces dernières années.

Il s'agissait d'une tâche extraordinaire mais je tiens également à rendre hommage à leur travail quotidien dont les Canadiens n'entendent généralement pas parler. Je rends hommage à leurs qualités professionnelles, à leur zèle et à leur habileté. Tant que nous serons sous la protection d'hommes aussi compétents et qualifiés que ceux de nos forces armées, le Canada et son ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) seront bien servis. Cela dit, je tiens à consigner sans délai certaines observations fondamentales et générales.

Lorsqu'on parle de politique ou de structure de défense pour le Canada, le premier point à considérer concerne l'existence d'une menace réelle. La création de l'OTAN et la conclusion de nos diverses alliances étaient la conséquence directe de cette menace. Aujourd'hui, ce serait faire preuve de peu de sagesse que de conclure, parce que le temps a passé et que la nature de notre société s'est modifiée dans une certaine mesure, que la menace s'est transformée à tel point qu'elle n'existe quasiment plus.

Ce sentiment d'apathie qui découle d'une longue période de paix intérieure et de la non-intervention des forces canadiennes à un conflit armé pourrait nous amener à considérer que cette menace n'est plus aussi forte que je continue à le croire. Le Livre blanc sera présenté en période de blocage des crédits de défense et alors que rien n'indique qu'ils sont sur le point d'être dégelés. On peut en effet démontrer valablement que ces crédits vont continuer à plafonner.